FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 02-oct.-2020 **Date de révision** 27-juil.-2020 **Numéro de révision** 1.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Ammonitrate 33,5

Codes produit 5574_FR_01

Synonymes AN N 33.5

Substance pure/mélange Substance à constituants multiples

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Engrais. Industrielle. Professionnelle.

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
EuroChem Antwerpen NV,
Haven 725,
B-2040 Antwerpen

Fournisseur
EuroChem Agro France
68, rue de Villiers
F-92300 LEVALLOIS-PERRET
Tél 33 (0)1 40 87 48 00
www.eurochemagro.com

Pour plus d'informations, contacter
Adresse e-mail ra.sds@eurochemgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Carechem 24 +44 1235 239670
Carechem 24 +33 1 72 11 00 03

Europe	**112**
France	ORFILA (INRS): (+33)-(0)-1-45-42-59-59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée comme dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Matières solides comburantes	Catégorie 3 - (H272)

2.2. Éléments d'étiquetage

Cette substance est classée comme dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement
Attention

Mentions de danger
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

Conseils de prudence
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P220 - Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles
P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un jet d'eau pour l'extinction
P221 - Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Informations supplémentaires
Aucun(e).

2.3. Autres dangers

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom chimique	EC No	CAS No	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Nitrate d'ammonium	229-347-8	6484-52-2	>95-100	Eye Irrit. 2 (H319), Oxid. Solid 3 (H272)	01-2119490981-27

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Ingestion	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Sensation de brûlure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser d'agents chimiques secs ni de mousses. Le CO_2 ou l'Halon peuvent aider à contrôler l'incendie de façon limitée. Inonder d'eau la zone de l'incendie en restant à distance. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. en cas de décomposition. Eau.
Moyens d'extinction inappropriés	Agent chimique sec. Mousse. PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace. Aucun(e) connu(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'elles sont impliquées dans un incendie. Certaines peuvent se décomposer de façon explosive en cas d'échauffement ou d'incendie. Peut enflammer des matières combustibles (bois, papier, huile, vêtements, etc.). Les ruissellements peuvent entraîner un danger d'incendie ou d'explosion. Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.
Produits de combustion dangereux	Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de carbone. Ammoniac.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas déplacer le chargement ou le véhicule si le chargement a été exposé à la chaleur. Comburant. Peut enflammer des matières combustibles (bois, papier, huile, vêtements, etc.). Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Combattre l'incendie depuis la position la plus éloignée possible, ou utiliser des porte-tuyaux ou des buses automatisées.

TOUJOURS rester à distance des réservoirs pris dans l'incendie. En cas d'incendie important, utiliser des porte-tuyaux ou des buses automatisées ; si cela est impossible, évacuer la zone et laisser l'incendie se consumer.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger: Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Remarques générales en matière d'hygiène: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation: Conserver au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Engrais. Tenir hors de portée des enfants. Tenir les personnes et les animaux à l'écart des zones traitées. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Protéger de tout contact direct avec l'eau ou une humidité excessive.

Autres informations
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne	République tchèque	Croatie	Slovénie
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	-	-	-	-	TWA: 10.0 mg/m³		
Cabonate de calcium 471-34-1	-	-	TWA: 10 mg/m³	-	-			

Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark	Roumanie	Hongrie	Estonie
Cabonate de calcium 471-34-1	-	TWA: 10 mg/m³	-	-	-			

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande	Lituanie	Bulgarie	Slovaquie	Lettonie

Cabonate de calcium 471-34-1	-	TWA: 3 mg/m³	TWA: 10 mg/m³	-	-				TWA: 6 mg/m³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) **travailleur**

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Nitrate d'ammonium (6484-52-2)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	5.12 mg/kg pc/jour	50
À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	36 mg/m³	12.5

Niveau dérivé sans effet (DNEL) **Consommateurs**

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Nitrate d'ammonium (6484-52-2)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	2.56 mg/kg pc/jour	100
À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	2.56 mg/kg pc/jour	100
À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	8.9 mg/m³	25

Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Nitrate d'ammonium (6484-52-2)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.45 mg/l
Eau de mer	0.045 mg/l
Sédiments d'eau douce	4.5 mg/l
Impact sur le traitement des eaux usées	18 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166. Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains Porter des gants adaptés homologués EN 374. Gants imperméables. Gants en caoutchouc. Caoutchouc nitrile. Délai de rupture.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)			

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. EN 340.

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Filtre à particules conforme à EN 143. (FFP1).

Filtre à particules conforme à EN 143.

Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Éviter toute formation de poussières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	granules
Couleur	blanche
Odeur	Aucun(e). Léger/légère.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	**Valeurs**	**Remarques • Méthode**
pH	7 - 7.5	100 g/l @ 20 °C
Point de fusion / point de congélation	> 170 °C	
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Sans objet
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Sans objet
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Sans objet
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Sans objet
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Sans objet
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Soluble dans l'eau
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Sans objet
Température de décomposition	>170 °C	Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Sans objet
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Sans objet
Propriétés explosives	Not explosive	Sans objet
Propriétés comburantes	Peut aggraver un incendie ; comburant	Sans objet

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente	900 kg/m ^{3}	
Granulométrie	2 - 5 mm (90%)	
Granulométrie	3.3 - 3.9 mm	
Angle de répose	31-37	
Corrosif pour les métaux	Corrosif dans des conditions humides	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Comburant.

10.2. Stabilité chimique

Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques:	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques:	Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Matières incompatibles. Voir la section 7 pour plus d'informations.

10.5. Matières incompatibles

Matières organiques. Matière combustible. Hydrocarbures. Agent comburant. Acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx). Dioxyde de carbone (CO2). Ammoniac.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. d'après les composants. Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
Contact avec la peau	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	3,041.8449 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	71,500.00 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue	0.05% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

le mélange contient 0.05 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.
le mélange contient 0.05 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.
le mélange contient 0.05 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).
le mélange contient 0.05 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).
le mélange contient 0.05 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Nitrate d'ammonium	= 2950 mg/kg (Rat)	> 5000 mg(kg (Rat)	> 88.8 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Peut entraîner une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue: Contient 0.05 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Nitrate d'ammonium	-	LC50: 447 mg/L (48h, Cyprinus carpio)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sans objet.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	Remarques

Nitrate d'ammonium	-3.1	

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Nitrate d'ammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas Des informations supplémentaires pertinentes sont nécessaires à l'évaluation PBT

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Application contrôlée sur les sols agricoles. Engrais.

Emballages contaminés Emporter les sacheries vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque :

ADR

14.1 Numéro ONU UN2067
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 5.1
Étiquettes 5.1
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN2067, ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM, 5.1, III, (E)
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun(e)

Code de restriction en tunnel (E)

RID

14.1 Numéro ONU	UN2067
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
Étiquettes	5.1
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	5.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN2067, ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM, 5.1, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

ADN

14.1 ONU/n° d'identification	UN2067
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	5.1
Étiquette(s) de danger	5.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN2067, ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM, 5.1, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro ONU	UN2067
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	5.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN2067, ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM, 5.1, III
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)
N° d'urgence	F-H, S-Q

IMSBC Code	B
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

IATA

14.1 Numéro ONU	UN2067
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	5.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN2067, ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM, 5.1, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 et Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :
Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Nitrate d'ammonium - 6484-52-2	58. 65.	

Polluants organiques persistants: Sans objet

Règlement sur les engrais: Règlement (CE) n° 2003/2003 relatif aux engrais

Dispositions relatives aux précurseurs d'explosifs: Ce produit est soumis au règlement (UE) 98/2013. Toutes transactions suspectes, disparitions ou vols doivent être signalés aux autorités compétentes

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE): P8 - LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Réglementations nationales

France

N° ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement):	4702-II
Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK):	légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)
TRGS 510: Storage of hazardous substances and mixtures in transportable containers:	LGK 5.1C - Ammonium nitrate and mixtures containing ammonium nitrate

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Remarque sur la révision Le symbole (*) en marge de la présente FDS indique que la ligne correspondante a été révisée.

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Utilisation des valeurs seuils/limites de concentration
Toxicité aiguë par voie cutanée	Sans objet
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de

l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Classification SGH, Japon
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 27-juil.-2020

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité